



Installations sportives cogérées par la République et Canton du Jura et la Municipalité de Porrentruy

**LISTE DES
TARIFS DE LOCATION
DES SALLES DE GYMNASTIQUE
DES CENTRES SPORTIFS DE PORRENTRUY**

&

**DES PRIX D'ENTREE
A LA PISCINE COUVERTE DES TILLEULS**

Tarifs validés par la Commission de gestion du centre sportif le 17 janvier 2011

Entrée en vigueur : 1^{er} août 2011

I - SALLES DE GYMNASTIQUE ET INSTALLATIONS SPORTIVES EXTERIEURES

A. TARIFS DE LOCATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET/OU DU MUR D'ESCALADE DES TILLEULS ET DES EXTERIEURS

1. REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA / MUNICIPALITE DE PORRENTROY

Mise à disposition des salles de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport à l'année ou occasionnelle pour : <ul style="list-style-type: none">- les besoins de l'administration (services/offices)- pour les établissements scolaires (cours obligatoires et facultatifs d'éducation physique et sportive, journées ou demi-journées sportives, entraînements irréguliers, etc.)- la structure Sports-Arts-Etudes (SAE)- Passeport-vacances	Comptabilisation des heures et, au bouclage final annuel, prise en charge du déficit à raison de 50 % par l'Etat et 50 % par la Commune, une fois toutes les factures établies.
---	---

2. HEP BEJUNE / COMMUNAUTE SOCLAIRE SECONDAIRE D'AJOIE ET DU CLOS DU DOUBS

Mise à disposition des salles de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport à l'année ou occasionnelle pour : <ul style="list-style-type: none">- des leçons d'éducation physique et sportive- des cours facultatifs- des journées ou demi-journées sportives scolaires- des entraînements irréguliers	Comptabilisation des heures et, au bouclage final annuel, facturation de celles-ci au coût annuel par heure.
--	--

3. AUTRES ECOLES PUBLIQUES (PRIMAIRES / SECONDAIRES)

Mise à disposition des salles de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport à l'année ou occasionnelle pour : <ul style="list-style-type: none">- des leçons d'éducation physique et sportive- des cours facultatifs	Fr. 25.00 / l'heure
<ul style="list-style-type: none">- des journées ou demi-journées sportives scolaires	Fr. 50.00, respectivement Fr. 25.00
<ul style="list-style-type: none">- des entraînements irréguliers	Fr. 10.00 / l'heure

4. ECOLES PRIVEES

Mise à disposition des salles de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport à l'année ou occasionnelle pour : <ul style="list-style-type: none">- des leçons d'éducation physique et sportive- des cours facultatifs	Fr. 200.00 / l'heure à l'année
<ul style="list-style-type: none">- des journées ou demi-journées sportives scolaires	Fr. 50.00, respectivement Fr. 25.00
<ul style="list-style-type: none">- des entraînements irréguliers	Fr. 10.00 / l'heure
Utilisation annuelle de vestiaires/douches (sans salle de gymnastique ni installations sportives extérieures)	Fr. 100.00 par vestiaire à l'année
Utilisation occasionnelle de vestiaires/douches (des centres sportifs ou du Stade du Tirage)	Fr. 3.50 par vestiaire et par séance

5. INSTITUTIONS SPECIALISEES

Mise à disposition des salles de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport à l'année ou occasionnelle. Sont en particulier concernés : Foyer de Porrentruy – Père-ne – Procap – Centre de réhabilitation pour enfants (CRE) – Villa Blanche Hôpital de Jour – UAT	Gratuité
---	----------

6. ASSOCIATIONS ET SOCIETES SPORTIVES

	Juniors	Actifs
Mise à disposition d'une salle de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport (à l'exception de celui qui est sous clef) :		
<ul style="list-style-type: none"> à l'année (1 heure par semaine durant 45 semaines) 	Fr. 225.00 / l'heure à l'année (Mixte "-20 ans + 20 ans" :	Fr. 300.00 / l'heure à l'année Fr. 262.50 / l'heure à l'année)
<ul style="list-style-type: none"> pour des entraînements irréguliers occasionnels 	Fr. 10.00 / heure (Mixte "-20 ans + 20 ans" :	Fr. 15.00 / heure Fr. 12.50 / heure)
<ul style="list-style-type: none"> pour des entraînements irréguliers de moyenne à longue durée 	Montant annuel : 11 mois x nbre de mois d'utilisation x nbre d'heures par semaine = montant de la location (montant arrondi)	
<ul style="list-style-type: none"> pour des matches de championnat : montant encaissé par match 	Fr. 12.00 / match	Fr. 22.00 / match

7. INSTANCES PRIVEES A BUT LUCRATIF

	Juniors	Actifs
Mise à disposition d'une salle de gymnastique, des installations sportives extérieures, des vestiaires/douches et du matériel de sport (à l'exception de celui qui est sous clef) :	Fr. 20.00 / heure	Fr. 20.00 / heure

8. COURS / CAMPS

Par salle :	½ jour	1 jour	2 jours	3 jours	4/5 jours	6/7 jours
Sociétés et associations du canton :	Fr. 50.00	Fr. 100.00	Fr. 200.00	Fr. 300.00	Fr. 400.00	Fr. 500.00
Sociétés et associations de l'extérieur :	Fr. 70.00	Fr. 140.00	Fr. 280.00	Fr. 420.00	Fr. 560.00	Fr. 700.00

La location comprend la mise à disposition d'une salle de gymnastique, des vestiaires/douches, des installations sportives extérieures, du matériel de sport (à l'exception de celui qui est sous clef).

9. MANIFESTATIONS SPORTIVES

Pour une salle et les extérieurs :	Sans entrées payantes		Avec entrées payantes	
	½ jour	1 jour	½ jour	1 jour
Sociétés et associations du canton :	Fr. 70.00	Fr. 120.00	Fr. 110.00	Fr. 170.00
Sociétés et associations de l'extérieur :	Fr. 100.00	Fr. 170.00	Fr. 160.00	Fr. 245.00

La location comprend la mise à disposition d'une salle de gymnastique, des vestiaires/douches, des installations sportives extérieures et du matériel de sport demandé par l'organisateur.

Pour les installations sportives extérieures :	Sans entrées payantes		Avec entrées payantes	
	½ jour	1 jour	½ jour	1 jour
Sociétés et associations du canton :	Fr. 35.00	Fr. 70.00	Fr. 35.00	Fr. 70.00
Sociétés et associations de l'extérieur :	Fr. 50.00	Fr. 100.00	Fr. 50.00	Fr. 100.00

La location comprend la mise à disposition des vestiaires/douches, des installations sportives extérieures et du matériel de sport demandé par l'organisateur.

B. TARIFS DE LOCATION D'UN LOCAL EN SOUS-SOL

	Oiselier C	Oiselier D	Oiselier E	Oiselier F
Société disposant d'un local au sous-sol de l'Oiselier en permanence, à l'année	Fr. 2'250.00	Fr. 1'750.00	Fr. 1'750.00	Fr. 1'750.00
Groupe disposant d'un local au sous-sol des Tilleuls , à l'année	Fr. 600.00			
Autres utilisateurs (sans vestiaires, ni douches) au Banné , à l'heure	Fr. 5.00 / l'heure			

C. TARIFS DE LOCATION DES VESTIAIRES ET DES DOUCHES

	Juniors – par vestiaire/douche	Actifs - par vestiaire/douche
Mise à disposition des sociétés de vestiaires et douches uniquement (sans salle de gymnastique) :	Fr. 7.50	Fr. 12.50
	Groupe mixte : Fr. 10.00	
Mise à disposition de vestiaires et douches pour le Football-Club Porrentruy (FCP) à l'année (la mise à disposition de vestiaires/douches au Banné ou à l'Oiselier lors des matches n'est pas facturée = gratuité) :	Fr. 150.00 / par vestiaire/douche à l'année	

D. TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS EXTERIEURES

	Juniors	Actifs
Utilisation des installations extérieures (sans les vestiaires/douches) par des sociétés :	Fr. 10.00 la séance	Fr. 15.00 la séance
	Groupe mixte :	Fr. 12.50 la séance
Utilisation des installations extérieures (avec les vestiaires/douches) par des sociétés :	Fr. 15.00 la séance	Fr. 20.00 la séance
	Groupe mixte :	Fr. 17.50 la séance

E. FORFAIT

Les locations facturées par des forfaits sont calculées en fonction des installations sportives utilisées (salle de gymnastique et piscine par exemple), du nombre de participants et de la durée. Le montant est déterminé par le président de la Commission de gestion du centre sportif (CGCS).

F. ACTION SPECIALE POUR ANNIVERSAIRE DE SOCIETES SPORTIVES DE PORRENTROY

Les organisateurs de manifestations sportives dans le cadre d'anniversaires bien précis (25 – 50 – 75 – 100 ans), bénéficient de la gratuité des locaux loués jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 1'000.00. Au-delà de ce montant, paiement de la différence. Aucun autre soutien financier provenant de la Municipalité de Porrentruy et/ou de la République et Canton du Jura n'est accordé (séance CGCS du 01.04.2003). Toutefois, si la manifestation a un caractère cantonal, régional, national et/ou international (fête cantonale de gymnastique par exemple), le canton peut encore accorder une aide financière par le biais du fonds pour la promotion du sport (séance CGCS du 17.01.2011).

G. REMARQUES

- Fermeture des salles : vacances d'été, de Noël et de Pâques. Sur requête dûment justifiée, les salles du Banné, de l'Oiselier ou des Tilleuls peuvent être mises à disposition.
- Pour toutes les infrastructures mises à disposition, la location comprend également les frais de chauffage, d'électricité, d'entretien et de conciergerie.
- Lors de manifestations sportives, la **récupération des déchets est de la responsabilité de l'organisateur**. L'évacuation, par contre, est effectuée par le personnel du Centre sportif.

II - PISCINE COUVERTE DES TILLEULS

H. TARIFS ET ABONNEMENTS "PUBLIC"

	1 entrée	12 entrées	3 mois	6 mois	12 mois
Enfants	Fr. 3.00	Fr. 30.00	Fr. 38.00	Fr. 65.00	Fr. 110.00
Etudiants/Apprentis/Chômeurs/Retraités	Fr. 4.00	Fr. 40.00	Fr. 58.00	Fr. 90.00	Fr. 170.00
Adultes	Fr. 6.50	Fr. 65.00	Fr. 80.00	Fr. 150.00	Fr. 290.00
Couples			Fr. 130.00	Fr. 250.00	Fr. 490.00
Père & Mère + 1 enfant				Fr. 305.00	Fr. 600.00
Père & Mère + 2 enfants et plus				Fr. 348.00	Fr. 677.00
Père ou Mère + 1 enfant				Fr. 178.00	Fr. 340.00
Père ou Mère + 2 enfants et plus				Fr. 222.00	Fr. 412.00
2 enfants sans les parents				Fr. 103.00	Fr. 190.00
3 enfants et plus sans les parents				Fr. 140.00	Fr. 235.00

Remarques :

- L'abonnement "12 mois" donne droit à l'abonnement de la piscine de plein air.
- Lors du 2^{ème} week-end de décembre de chaque année, il y a une action "Réduction 10 %" sur toutes les ventes d'abonnements énumérés ci-dessus.

I. TARIFS ET ABONNEMENTS "GROUPES"

	Participants	Accompagnant-s
Enseignement de la natation dans le cadre d'un groupement structuré (écoles - sociétés, y compris les crèches et garderies) - enfants en âge de scolarité obligatoire	Fr. 2.50 / participant	Gratuit
Enseignement de la natation dans le cadre d'un groupement structuré (écoles - sociétés) - adolescents de 16 à 20 ans	Fr. 3.50 / participant	Gratuit
Enseignement de la natation dans le cadre d'un groupement structuré (écoles - sociétés) - adultes en formation (étudiants ou apprentis - sur présentation de la carte) au-delà de 20 ans	Fr. 3.50 / participant	Gratuit
Enseignement de la natation dans le cadre d'une société structurée - adultes au-delà de 20 ans	Fr. 5.00 / participant	Gratuit
Groupe "Parents - enfants"	Fr. 2.50 / par enfant –	Fr. 5.00 / par parent
Baptême de plongée (adultes + enfants)	Application des tarifs "individuels"	
Militaire à titre individuel	Fr. 4.00 / participant	
Militaire en groupe avec mise à disposition d'une ou de deux lignes d'eau	Fr. 5.00 / participant	
Abonnement aux membres d'un club de natation / de sauvetage	Abonnement selon catégorie avec une réduction de 30 %	
Abonnement au personnel des communautés religieuses	Abonnement selon catégorie avec une réduction de 20 %	

Remarques :

- Le porteur d'un abonnement lorsqu'il est intégré dans un groupe peut faire usage de son abonnement. Il n'est pas comptabilisé et facturé.
- Si le groupement engage plusieurs responsables pour encadrer les participants, il appartient au personnel de surveillance de la piscine de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus. La gratuité est en principe assurée.

J. TARIFS "DIVERS"

Institutions spécialisées / handicapés	Gratuité
Am Stram Grammes	Remise gratuite d'un abonnement "12 mois enfant" et d'un abonnement "12 mois adulte" (1 par enfant et 1 pour le père ou la mère)
Groupe qui se présente au maître de bain pour obtenir une faveur dans le cadre d'un anniversaire	Tarif "groupe" en fonction de l'âge des participants
Cours d'Aquacycle	Tarifs selon modalités arrêtées d'entente avec Mme Séverine Nappez, responsable des cours d'Aquacycle
Remise de billets d'entrée dans le cadre d'actions promotionnelles (semaine de la mobilité, actions dans des écoles, etc.)	Remise gratuite d'un billet d'entrée individuelle pour chaque élève/personne
Passeport-vacances	Gratuité
Activités de l'Office des sports	Gratuité
Location de casiers à la piscine des Tilleuls par des tiers à l'année	Petit : Fr. 30.00 Grand : Fr. 40.00
Mise à disposition des douches, sans utilisation de la piscine	- Enfants : Fr. 1.00 - Etudiants/Apprentis/Chômeurs/ Retraités : Fr. 3.00 - Adultes : Fr. 4.00
Commande d'abonnements piscine pour des lotos	Réduction de 20 %

K. TARIFS "MANIFESTATIONS"

Compétition organisée par un club de natation / de sauvetage de la RCJU	Gratuité
Compétition interne à un club de la RCJU (par exemple H2O)	Fr. 200.00 (forfait)

L. FORFAIT

Les locations facturées par des forfaits sont calculées en fonction des installations sportives utilisées (salle de gymnastique et piscine par exemple), du nombre de participants et de la durée. Le montant est déterminé par le président de la Commission de gestion du centre sportif (CGCS).

M. SALLE DE THEORIE DU CENTRE SPORTIF DES TILLEULS

Mise à disposition de la salle de théorie à des utilisateurs réguliers des infrastructures de Porrentruy (qui louent les infrastructures sportives de Porrentruy)	Gratuité
Mise à disposition de la salle de théorie à des tiers (hors domaine du sport)	Fr. 5.00 / heure
Mise à disposition de la salle de théorie aux Samaritains (cours de formation – de perfectionnement)	Fr. 50.00 le cours (vendredi soir et samedi)

Porrentruy, le 17 janvier 2011 JCS/gr

Commission de gestion du centre sportif